Extrait de l'analyse du 3e trimestre 2026 du commerce extérieur de biens

Focus 2 : Les échanges entre la France et les pays du Mercosur après l'entrée en vigueur de l'accord commercial intérimaire en mai : des effets encore limités

Les résultats relatifs aux flux commerciaux postérieurs à l'entrée en vigueur de cet accord portent sur la période de mai à septembre 2026 (mai à août pour les données européennes) et ne peuvent donc donner lieu qu'à des interprétations très préliminaires quant à ses possibles effets.

Le Mercosur (Marché commun du Sud) est une organisation régionale d'intégration économique en Amérique du Sud, créée en 1991 et regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. La Bolivie a rejoint le bloc en juillet 2024.

Le 6 décembre 2024, l'UE et les quatre pays fondateurs du Mercosur ont conclu des négociations en vue d'établir un accord de partenariat économique global. Par la suite, en septembre 2025, la Commission européenne a adopté les propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de deux instruments juridiques parallèles : l'accord de partenariat UE-Mercosur (EMPA) et l'accord intérimaire sur le commerce (iTA). L'accord intérimaire sur le commerce doit expirer dès que l'EMPA aura été pleinement ratifié par les États membres et entrera en vigueur.

L'accord commercial intérimaire conclu entre l'UE et les pays du Mercosur s'applique provisoirement à compter du 1er mai 2026, suite à l'adoption de l'accord à la majorité qualifiée des États membres de l'Union Européenne.[1]

Un solde France-Mercosur légèrement positif en 2025

Avec les pays du Mercosur, la France a importé 4,5 Md€ de biens et exporté 5,4 Md€ en 2025 (figure F2-1). Par rapport à 2024, les importations ont progressé de 0,1 % et les exportations ont diminué de 4 %.

Parmi les pays du Mercosur, le Brésil est de loin le principal partenaire de la France : il représente 79 % des exportations et 86 % des importations de la France avec cette zone en 2025. Loin derrière, l'Argentine est le second partenaire commercial, représentant 14 % des exportations et 10 % des importations avec cette zone. Quant à l'Uruguay et au Paraguay, ils ne réalisent qu'une part résiduelle des échanges avec le Mercosur (totalisant ensemble 6 % à l'export et 3 % à l'import). Enfin, le poids de la Bolivie est négligeable au regard des flux commerciaux totaux de la France avec le Mercosur (moins de 1 % de chaque flux).

F2-1 EVOLUTION DES FLUX D'ECHANGES DE LA FRANCE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR EN 2025

Evolution des fluxs d'échanges de la France avec les pays du MERCOSUR

	Importations (en millions d'euros)	Variation entre 2024 et 2025 des importations	Exportations (en millions d'euros)	Variation entre 2024 et 2025 des exportations	Solde (en millions d'euros)
Argentine	438	8%	769	1%	332
Bolivie	63	-9%	24	-17%	-39
Brésil	3 883	-1%	4 253	-4%	370
Paraguay	24	-7%	71	-15%	47
Uruguay	108	-0,4%	254	-11%	146
Mercosur	4 516	0,1%	5 371	-4%	855

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)
Lecture : En 2025, les importations françaises depuis le Brésil étaient de 4 516 millions d'euros, en hausse de 0,1 % par rapport à 2024.

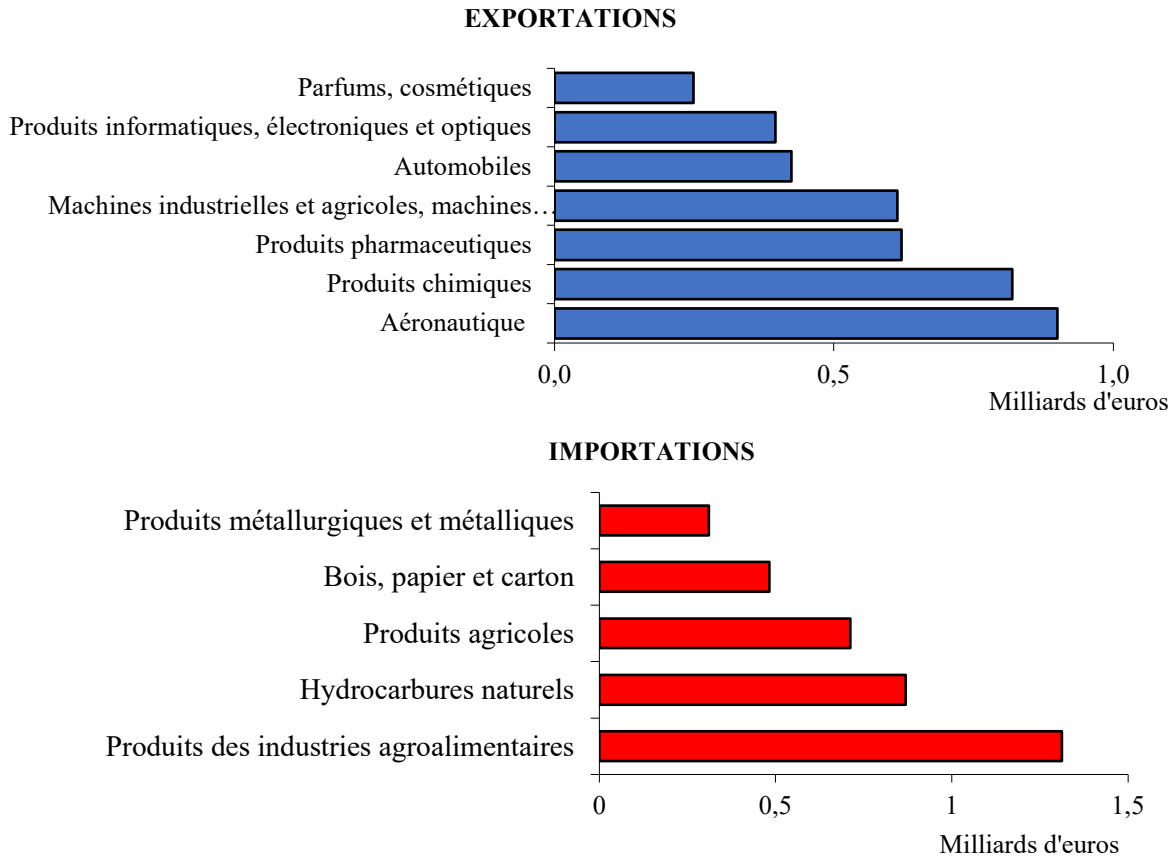
Des exportations de biens technologiques et des importations de biens à forte concentration en matières premières

La France et les pays du Mercosur échangent des biens de nature différente. En 2025, les biens originaires des pays du Mercosur importés par la France sont essentiellement des biens à forte concentration en ressources naturelles : produits des industries agroalimentaires (1,3 Md€, figure F2-2), dont tourteaux de soja pour près de la moitié[2], hydrocarbures naturels (0,9 Md€), produits agricoles (0,7 Md€), bois, papier et carton (0,5 Md€) et produits métallurgiques et métalliques (0,3 Md€). **À l'inverse des approvisionnements, les biens exportés par la France vers les pays du Mercosur sont de nature moyenne-haute technologie** : aéronautique (0,9 Md€), produits chimiques (0,8 Md€), produits pharmaceutiques (0,6 Md€), machines (0,6 Md€), produits de l'industrie automobile (0,4 Md€) et produits informatiques, électroniques et optiques (0,4 Md€).

[1] La France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande et la Hongrie ont voté contre.

[2] Code NC8 23040000

F2-2 PRINCIPAUX PRODUITS ÉCHANGÉS PAR LA FRANCE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR en 2025



Source : DGDDI/DSECE
Champ : Données brutes CAF/FAB, hors matériel militaire. Pays du Mercosur
Lecture : En France en 2025, les importations de produits des industries agroalimentaires originaires des pays du Mercosur s'élèvent à 1,3 Md€.

Principales mesures prévues par le volet commercial de l'accord de libre-échange UE-Mercosur

Avec l'accord UE-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), la quasi-totalité des droits de douane actuellement imposés seront éliminés par les deux zones (plus de 90 %). La mise en œuvre de l'accord sera progressive, sur une durée allant jusqu'à 15 ans.

Une baisse sur quinze ans des droits de douane à l'export, avec un focus initial sur l'automobile

Pour les exportations européennes vers les pays du Mercosur, l'accord prévoit une suppression des droits de douane sur 91% des produits exportés, sur une période de 10 ans pour la plupart des produits (et de 15 ans pour quelques produits sensibles).[3] Au 1er mai 2026, les plus fortes baisses de taux de droits de douane dans le sens des exportations de l'UE vers le Mercosur concernent le secteur automobile : les droits de douane des voitures thermiques sont immédiatement divisés par deux, de 35 % à 17,5 %, tandis pour les voitures électriques et hybrides, ils passent de 35 % à 25 %[4]. La plupart des autres produits ont été soumis à une baisse limitée des droits de douane au 1er mai 2026, allant de 6 à 20% des taux initiaux[5] :

- Les articles d'habillement bénéficient d'une baisse de 3,9 points de pourcentage, pour des taux qui passent ainsi de 35 à 31,1%
- Les machines industrielles et agricoles bénéficient d'une baisse de 1,3 à 1,7 points pour des taux allant précédemment de 14 à 20%

[3] Commission européenne, Application of EU-MERCOSUR interim Trade Agreement on 1 May 2026, https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/news/application-eu-mercosur-interim-trade-agreement-1-may-2026
[4] Commission européenne, Factsheet: Provisional application of the EU-Mercosur agreement (2026) https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercosur/eu-mercosur-agreement/factsheet-provisional-application-eu-mercosur-agreement-how-export-goods-and-services_en
[5] Commission européenne, EU-Mercosur, text of the agreement https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercosur/eu-mercosur-agreement/text-agreement_en Voir l'annexe 2-A pour le calendrier précis d'élimination des tarifs par produit

- Les produits pharmaceutiques bénéficient d'une baisse de 1,3 points, pour des taux allant précédemment jusqu'à 14%.
- Certains cosmétiques bénéficient d'une baisse de 1,6 points pour des taux allant initialement jusqu'à 18%
- Les équipements automobiles bénéficient d'une baisse de 1,3 à 1,6 points de droits de douane

Certains produits agricoles et chimiques qui étaient initialement soumis à des taux relativement bas sont totalement exemptés de droits de douane dès le premier jour, notamment des produits chimiques organiques précédemment soumis au taux de 2%. Les vins et spiritueux, qui étaient soumis à des taux de droits de douane variables selon les produits, allant généralement de 20% à 35%, bénéficient aussi d'une baisse de leur taux de deux à quatre points dès le 1er mai 2026, avant une suppression totale entre 2030 et 2036.[6]

Outre les mesures tarifaires, l'accord prévoit par ailleurs un renforcement de la convergence règlementaire et un accès facilité aux marchés publics de la zone Mercosur.

Une baisse sur dix ans des droits de douane à l'import, s'accompagnant de mesures de protection

Pour les importations en provenance du Mercosur, l'accord prévoit la suppression des droits de douane sur 10 ans pour les produits de l'automobile et du textile, ainsi que pour des produits agricoles (huiles et protéagineux, café et cacao, viande, éthanol). A titre de protection, l'accord prévoit néanmoins la mise en place de contingents tarifaires sur certains de ces produits agricoles. Concrètement, il s'agit de limiter le bénéfice des taux de droits de douane réduits ou nuls à un quota annuel de produits. À titre d'exemple, 60 000 tonnes de riz pourront être importées en franchise de droits. Pour la viande, le système de quotas sera le suivant :

- **Pour la filière bovine**, un quota de 99 000 tonnes de viande bovine assujetties à un droit de 7,5 % est prévu[7] (contre 13% précédemment), ce qui représente 1,5 % de la production totale de viande bovine de l'UE[8]. En 2025, les importations de bœuf de l'UE originaires du Mercosur atteignent près de 197 000 tonnes (essentiellement de la viande bovine fraîche ou surgelée) et les exportations européennes destinées aux pays du Mercosur s'élèvent à environ 710 tonnes.
- **Pour la filière avicole**, 180 000 tonnes de volaille pourront être importées en franchise de droits, ce qui représente 1,3 % de la production totale de viande de volaille de l'UE[9]. En 2025, l'UE a importé 96 000 tonnes de viande de volaille originaires du Mercosur[10] et a exporté 83 000 tonnes de volailles vers les pays du Mercosur (soit moins qu'en 2024, avec près de 250 000 tonnes).
- **Pour la filière porcine**, un quota de 25 000 tonnes de viande porcine assujetties à un droit de 83 euros par tonne est prévu, ce qui représente 0,1 % de la production totale de viande porcine de l'UE[11]. En 2025, les importations de viande de porc de l'UE originaires du Mercosur sont quasi-nulles pour des raisons de manque de traçabilité et de normes et garanties non conformes à celles en vigueur dans l'UE (par exemple usage d'hormones et de pesticides interdits dans l'UE).

Par ailleurs, d'autres mesures de protection du marché européen sont prévues. Il est ainsi inscrit dans l'accord que les produits sous appellation géographique (IGP, AOP) seront protégés par le Mercosur à un niveau comparable à celui de l'UE, notamment certains vins et spiritueux, fromages et viandes. De plus, les produits sud-américains destinés au marché européen devront respecter les normes européennes. À ce titre, le Brésil ne peut plus exporter vers l'Union européenne certaines catégories de produits d'origine animale, notamment les produits bovins et avicoles, depuis le 3 septembre 2026, faute d'avoir fourni les garanties nécessaires concernant le respect des règles européennes relatives à l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

[6] Team France Export, Entrée en vigueur provisoire de l'accord UE-Mercosur, 16 juin 2026 https://www.teamfrance-export.fr/infos-sectorielles/41128/41128-entree-en-vigueur-provisoire-de-laccord-ue-mercosur

[7] Représentation en France de la Commission Européenne, Accord commercial UE - Mercosur : distinguer le vrai du faux. https://france.representation.ec.europa.eu/informations-et-evenements/informations/accord-commercial-ue-mercosur-distinguer-le-vrai-du-faux-2026-04-27_fr

[8] Commission européenne, Beef production, production de viande bovine de l'UE s'élevant à 6 600 000 tonnes en 2024 (dernière année complète disponible). La viande bovine correspond aux SH4 0201 et 0202.

[9] Key figures on the European food chain – 2025 edition. L'UE a produit 14,1 millions de tonnes de viande de volaille en 2024.

[10] Eurostat, base de données Comext. La viande de volaille correspond à la SH4 0207.

[11] Eurostat, Agricultural production – livestock and meat. La viande porcine correspond à la SH4 0203.

Des effets encore limités sur les échanges France-Mercosur depuis l'entrée en vigueur de l'accord provisoire

Les exportations de la France vers les pays du Mercosur sont en hausse de 8 % entre la période de mai à septembre 2025 et celle de mai à septembre 2026, pour atteindre 2,1 Md€. Cependant, cette hausse est entièrement portée par les produits de la construction aéronautique et spatiale (+95 millions d'euros (M€)), dont les livraisons d'un mois à l'autre sont irrégulières et ne sont pas directement liées à l'accord de libre-échange. Surtout, le secteur automobile, qui bénéficie a priori des réductions de droits de douane les plus importantes au premier jour d'application de l'accord, enregistre de vraies contreperformances : -22 M€ pour les produits de la construction automobile (véhicules et moteurs) et -12 M€ pour les équipements automobiles.

On constate néanmoins quelques progressions dans des secteurs bénéficiant pour l'instant de réductions limitées des droits de douane : chimie (+33 M€), machines industrielles et agricoles (+20 M€), parfums et cosmétiques (+9 M€), pharmacie (+6 M€) et habillement et maroquinerie (+2 M€).

F2-3 PRINCIPAUX PRODUITS CONTRIBUANT AUX EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LE MERCOSUR, EN MILLIONS D'EUROS

	Total mai-septembre 2025	Total mai-septembre 2026	Taux de croissance
Pharmacie (C21Z)	265	271	2%
Aéronautique et spatial (C30C)	174	269	55%
Machines industrielles et agricoles (CK)	250	270	8%
Chimie (C20A + C20C)	334	367	10%
Parfums et cosmétiques (C20B)	112	121	8%
Construction automobile (C29A)	81	59	-27%
Equipements automobiles (C29B)	105	93	-12%
Matériel électrique (C27B)	79	90	14%
Habillement et maroquinerie (CB)	51	53	4%
Total	1968	2122	8%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature A38/A129
Lecture : entre mai et septembre 2026 les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale depuis la France vers les pays du Mercosur sont de 269 millions d'euros, soit +55 % par rapport à mai-septembre 2025.

Les importations de la France originaires des pays du Mercosur sont également en hausse de 8 % entre la période de mai à septembre 2025 et celle de mai à septembre 2026, pour atteindre 2,1 Md€. Cette hausse provient pour l'essentiel des importations de produits agroalimentaires, notamment d'alimentation animale (+ 95 M€, cf. zoom) et des produits de l'énergie (+ 97 M€), en majorité des produits pétroliers. Ces deux types de produits ne sont pas concernés par les baisses de tarifs prévues par l'accord intérimaire entré en vigueur le 1er mai. La croissance des importations d'hydrocarbures est essentiellement causée par le blocage du détroit d'Ormuz qui a induit une réorganisation des flux d'approvisionnement et une forte hausse des prix, indépendamment de l'accord UE-Mercosur.

F2-4 PRINCIPAUX PRODUITS CONTRIBUANT AUX IMPORTATIONS DE LA FRANCE DEPUIS LE MERCOSUR, EN MILLIONS D'EUROS

	Total mai-septembre 2025	Total mai-septembre 2026	Taux de croissance
Produits des industries agroalimentaires (C1)	522	617	18%
Energie	377	474	26%
Produits agricoles (AZ)	334	354	6%
Bois, papier et carton (CC)	209	217	4%
Produits métallurgiques et métalliques (CH)	223	188	-16%
Total	1948	2148	10%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature A38/A129
Lecture : entre mai et septembre 2026 les importations françaises de produits de l'énergie depuis les pays du Mercosur sont de 474 millions d'euros, soit +26 % par rapport à mai-septembre 2025.

Zoom sur les produits agricoles et agro-alimentaires

Les produits agricoles et agroalimentaires représentent près de la moitié des importations françaises originaires des pays du Mercosur. Sur la période de mai à septembre 2026, les importations de produits agricoles et agroalimentaires atteignent respectivement 354 M€ et 617 M€. Dans le détail, les tourteaux de soja, principaux aliments pour animaux importés par la France, représentent 377 M€, en progression de 32 % par rapport à la même période en 2025 (glissement annuel). Ces tourteaux de soja, principalement originaires du Brésil, étaient déjà avant l'accord entré en vigueur en mai, en franchise de droits dans l'Union européenne. Le dynamisme de leurs importations est possiblement favorisé par les conditions météorologiques de l'été 2026 et les tensions sur les ressources d'alimentation animale en France. Le café (non torréfié) représente 164 M€ d'importations, quasi-exclusivement originaire du Brésil, soit une baisse de 8 % en glissement annuel. Cette baisse est uniquement due au prix, après une forte hausse des prix en 2025, les volumes ayant progressé de 5 % en glissement annuel. Les importations de graines de tournesol progressent également, passant d'une valeur négligeable à 37,9 millions d'euros. À l'inverse, les importations de jus de fruits (- 2 %) et de fèves de soja (- 14 %) diminuent. Les importations de viande par la France sont assez faibles : 11 M€ de bœuf, 3,7 M€ de poulet et quasi-nulle pour le porc entre mai et septembre 2026. Les produits du Mercosur peuvent cependant faire concurrence à la France sur d'autres marchés de l'Union Européenne.

Pour les exportations françaises, les ventes de vins progressent de 8 % sur un an et atteignent 31,3 millions d'euros sur la période de mai à septembre 2026, hausse pour moitié due aux exportations de Champagne, et pour un quart aux vins de Bourgogne. Les hausses sont également marquées pour les spiritueux (+ 85 %), principalement dues à l'augmentation des exportations de vodka vers le Brésil. Les exportations de gomme laque progressent (+ 17 %) tout comme les exportations de caséines (+ 50 %), ainsi que les préparations pour l'alimentation animale (+ 1 %), alors que les exportations de malt reculent (- 52 %), ainsi que celles de grains à ensemencer (- 3 %).

F2-5 Evolution des flux des principaux produits agricoles et agro-alimentaires, en millions d'euros

Exportations					Importations		
Produit	2025 mai-septembre	2026 mai-septembre	Glissement annuel	Produit	2025 mai-septembre	2026 mai-septembre	Glissement annuel
Vins	28,9	31,3	8%	Tourteaux de soja	286,3	376,6	32%
Préparations pour l'alimentation des animaux	7,5	7,6	1%	Café	178,3	163,8	-8%
Gomme laque	4,9	5,7	17%	Fèves de soja	95,5	82,2	-14%
Graines, fruits et spores à ensemencer	5,4	5,2	-3%	Jus de fruits	79,7	77,8	-2%
Spiritueux	2,7	5,1	85%	Graines de tournesol	0,1	37,9	33540%
Sucs et extraits végétaux	4,6	4,8	4%	Agrumes	21,1	25,4	20%
Malt	9,3	4,4	-52%	Tabacs bruts	13,1	21,7	66%
Caséines	2,3	3,3	44%	Tourteaux autres que de soja ou d'arachides	13,7	17,3	26%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature SH4
Lecture : entre mai et septembre 2026 les exportations de vins depuis la France vers les pays du Mercosur sont de 31,3 millions d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à mai-septembre 2025.

Des importations européennes en hausse, essentiellement en raison des hydrocarbures

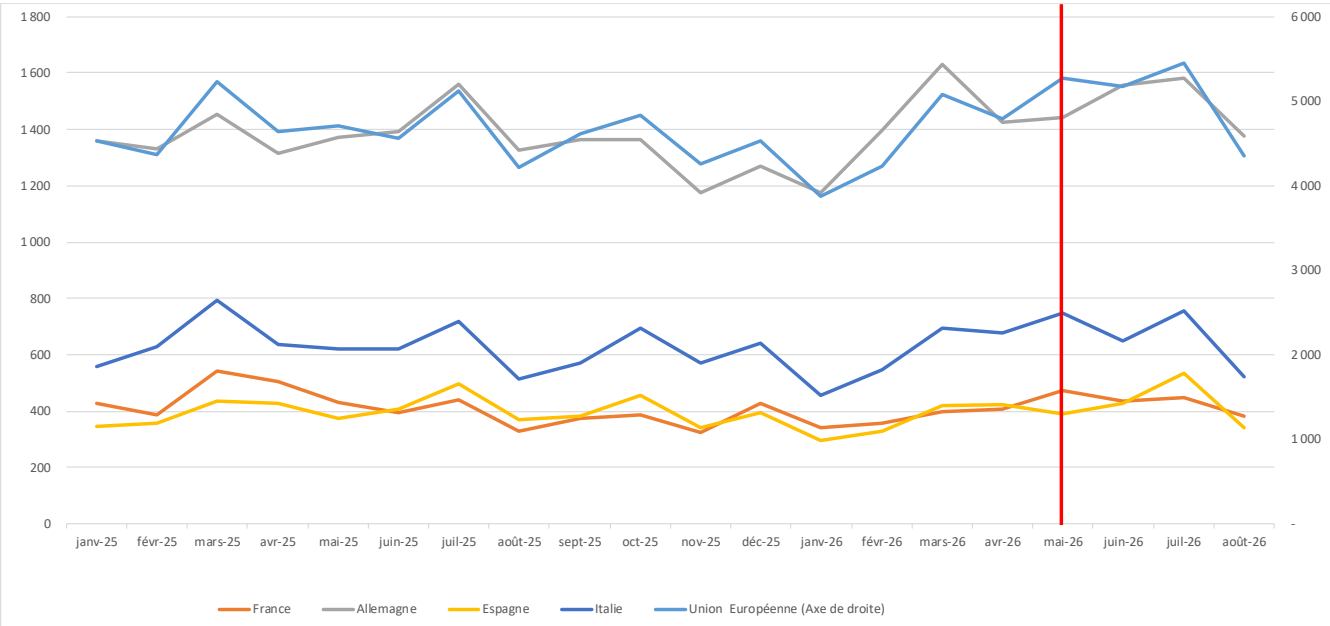
Au niveau européen, les exportations européennes vers le Mercosur ont commencé à progresser au début de l'année 2026, avant l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire. En glissement annuel sur la période de mai à août 2026, la hausse atteint 9 %, soit + 1,6 Md€.
Les exportations depuis l'Allemagne et l'Italie ont progressé sur cette période de respectivement 5 % et 8 % en glissement annuel, et ont progressé plus faiblement depuis l'Espagne (+ 3 %).
Parmi les produits concernés par une baisse progressive des droits de douane les exportations de produits pharmaceutiques ont particulièrement augmenté, de 42 % en glissement annuel, soit +0,9 Md€. À l'inverse, les exportations de produits du secteur automobile, pourtant ciblés par l'accord, sont en baisse. Indépendamment de l'accord, les produits de la construction aérienne et spatiale enregistrent également une hausse significative (+ 21 % soit + 0,1 Md€).

F2-5 Evolution des exportations des principaux produits de l'Union Européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)

	Total mai-août 2025	Total mai-août 2026	Taux de croissance
Aéronautique	448	541	21%
Automobile (véhicules et équipements)	1709	1511	-12%
Chimie	1019	1058	4%
Pharmacie	2131	3019	42%
Vins	91	90	-1%
Total	18607	20239	9%

Source : Eurostat (données CAF/FAB, CVS-CJO), produits dans la nomenclature SH2
Lecture : entre mai et août 2026 les exportations de produits de l'aéronautique vers les pays du Mercosur vers la France sont de 541 millions d'euros, soit +21 % par rapport à mai-août 2025.

F2-6 Evolution des exportations des principaux pays de l'Union Européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)

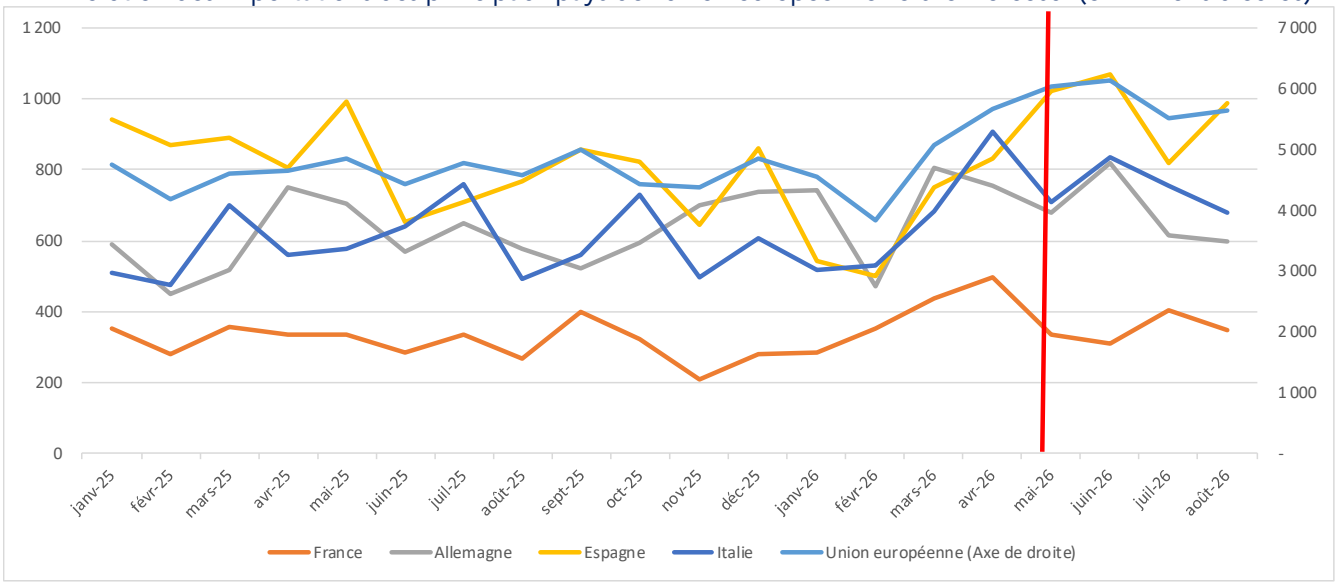


Source : Eurostat, y compris pour la France
Lecture : En Août 2026, les pays de l'Union européenne ont exporté 4,3 millions d'euros de biens vers les pays du Mercosur

Les importations sont en forte progression sur cette période, + 25 % en glissement annuel, soit un passage de 18,6 Md€ entre mai et août 2025 à 23,3 Md€ entre mai et août 2026 (+4,7Md€), en particulier à destination de l'Espagne (+25 %) et de l'Italie (+21 %), tandis que les importations de l'Allemagne ont cru à un rythme similaire à celui de la France (+8 %). Les hydrocarbures contribuent pour les trois quarts à cette hausse, dans le contexte de la guerre en Iran débutée en février, leurs importations passant de 2,1 à 5,6 Md€ sur la période.

Dans le domaine agro-alimentaire, les importations de vins des pays de l'Union européenne depuis le Mercosur ont baissé de 11 % sur la période mai-août 2026 en glissement annuel, pour un total de 24 millions d'euros sur ces 4 mois en 2026, tandis que celles de viande ont augmenté de 32%, pour un total de 1 milliard d'euros sur la même période. Cette progression des importations de viande est due pour plus de la moitié aux Pays-Bas.

F2-7 Evolution des importations des principaux pays de l'union européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)



Source : Eurostat, y compris pour la France
Lecture : En Août 2026, les pays de l'Union européenne ont importé 5,6 millions d'euros de biens depuis les pays du Mercosur

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT
Rédaction en chef : Julien DEROYON
Rédaction : Camille NAVEL, Julien BONNET
Extrait de bilan du 3e trimestre 2026 du commerce extérieur de biens, publié le 6 novembre 2026
Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex
Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr
ISSN 2402-6948 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date